



Commission canadienne
du tourisme

Canadian Tourism
Commission

Demande de propositions avec négociations

Titre du concours :	Plateforme de gestion du contenu généré par les utilisateurs
Numéro du concours :	DC-2017-CD-02
Date et heure limites :	Le 8 août 2017 à 14 h, heure du Pacifique (HP)
Autorité contractante :	Christine Duguay Agente d'approvisionnement 604-638-8345 procurement@destinationcanada.com

Remarque : Le présent document ne peut être ni reproduit ni distribué sans l'approbation expresse et préalable du Service de l'approvisionnement de la Commission canadienne du tourisme, excepté lorsque son utilisation par un soumissionnaire répondant directement à cette demande de propositions avec négociations est autorisée.

SECTION A – INTRODUCTION

La Commission canadienne du tourisme est l'organisme national de marketing touristique du Canada et exerce ses activités sous le nom de Destination Canada (« DC »). À titre de société d'État fédérale, elle soutient l'industrie canadienne du tourisme en faisant la promotion du Canada en tant que destination touristique quatre saisons de premier choix et l'économie du pays en générant des recettes d'exportation du tourisme.

En collaboration et en partenariat avec le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, elle travaille avec le secteur touristique pour maintenir la compétitivité de celui-ci et positionner le Canada comme une destination où les voyageurs peuvent créer leurs propres expériences extraordinaires.

La stratégie de DC mise sur les marchés étrangers où la marque touristique du Canada est à l'avant-scène et qui assurent le meilleur rendement du capital investi. DC mène des activités dans 12 marchés géographiques cibles : le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Corée du Sud, l'Australie, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site <http://www.destinationcanada.com/fr>.

A.1 Objet et intention

La présente demande de propositions avec négociations (« DDPN ») a pour but de solliciter des propositions de plateforme de gestion des droits sur le contenu généré par les utilisateurs (« CGU ») destinée au partage de contenu organisé ou en propriété entre comptes partenaires (système en réseau). Cette DDPN vise à solliciter des propositions de soumissionnaires capables de répondre aux besoins de DC et de ses partenaires et en mesure de négocier des tarifs favorables pour DC et tous les partenaires de DC dans ce réseau, afin de procurer des économies à l'ensemble de l'industrie. Vous trouverez les exigences détaillées dans l'énoncé de travail (section C).

DC vise à conclure un accord avec le soumissionnaire pouvant servir au mieux les intérêts de DC et de ses partenaires. Au terme du processus de DDPN, le soumissionnaire retenu (l'« **entrepreneur** ») pourrait être appelé à collaborer avec les autres fournisseurs de services et partenaires de DC pour veiller à ce que les services de relations publiques et de communications respectent le mandat, la marque et la stratégie d'entreprise de DC.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le <https://www.destinationcanada.com/fr/outils#ressources>.

Le présent processus d'approvisionnement n'a ni pour but ni pour effet de créer un processus d'appel d'offres officiel et exécutoire qui donnerait lieu à un « contrat A » entre chaque soumissionnaire et DC. Il vise plutôt à donner à DC l'occasion de prendre connaissance des produits et services que les soumissionnaires peuvent offrir en réponse à son énoncé de travail. Selon le nombre de réponses et leur diversité, DC négociera par la suite avec les soumissionnaires dont elle estime que la proposition répond le mieux à ses besoins.

En soumettant sa proposition, le soumissionnaire accepte ce processus et ces négociations et reconnaît qu'il ne pourra pas déposer de réclamation contre DC relativement à l'attribution ou non d'un contrat, ou encore à une situation où DC ne donnerait pas suite à une réponse à la présente DDPN.

En résumé, la présente DDPN est publiée dans l'unique but de recevoir des propositions. DC n'est aucunement tenue de conclure un accord suivant la publication de cette DDPN ou la soumission d'une proposition. L'objet de cette DDPN consiste à établir une liste de fournisseurs aptes à répondre aux exigences de DC et avec lesquels il serait possible de négocier un accord officiel.

A.2 Durée du contrat

DC prévoit négocier avec le ou les soumissionnaires retenus un contrat d'une durée maximale de quatre (4) ans avec option de reconduction annuelle, laissée à l'entière discrétion de DC, pour un mandat total n'excédant pas le contrat initial par plus de deux (2) ans. DC ne prend pas d'entente d'exclusivité, ne garantit pas le recours aux services de l'entrepreneur et ne s'avance aucunement quant à la valeur ou au volume du travail qui pourrait être attribué à l'entrepreneur.

DC peut, à son entière discrétion, demander au soumissionnaire retenu de préparer des contrats et des accords de facturation pour chaque partenaire et de les conclure individuellement (ou de conclure un contrat-cadre pour tous les partenaires). Peu importe le type de contrat, le soumissionnaire retenu devra établir une facturation distincte, sans intermédiaire, pour chaque partenaire. L'entrepreneur devra régler tout problème directement avec le partenaire concerné.

SECTION B – CRITÈRES D'ÉVALUATION ET INSTRUCTIONS

B.1 Évaluation selon les critères impératifs

Les propositions seront d'abord évaluées en fonction des critères impératifs énoncés à la section D. Les soumissionnaires dont la proposition ne satisfait pas aux critères impératifs pourront disposer d'un certain temps pour corriger les lacunes décelées (la « période de rectification »). Si ces propositions satisfont aux critères impératifs au terme de la période de rectification, elles seront ensuite évaluées conformément aux critères décrits à l'article B.2. Toute proposition ne satisfaisant pas aux critères impératifs au terme de la période de rectification sera exclue du processus d'évaluation, et le soumissionnaire en sera avisé. La période de rectification commencera à la date limite de soumission des propositions et se terminera après une période définie par DC, à sa seule discrétion.

B.2 Évaluation selon les critères souhaités

Les propositions répondant aux critères impératifs seront ensuite évaluées et notées selon les critères souhaités, définis plus loin. Le comité d'évaluation de DC pourrait être formé d'employés, de partenaires et de consultants de DC, liés par un accord de confidentialité relativement au processus de DDPN. Ce comité d'évaluation sera responsable d'examiner et d'évaluer les propositions, puis de formuler une recommandation à la haute direction de DC quant à l'attribution du contrat.

Dans tous les cas, les décisions sur le degré de satisfaction aux critères établis ainsi que la note attribuée lors de l'évaluation sont à l'entière discrétion de DC, tant pour les propositions que pour les présentations ou démonstrations (le cas échéant).

B.2.1 Questionnaire sur les critères souhaités (section E) 45 %

Les propositions seront évaluées selon les critères souhaités, cet élément d'évaluation sur 159 points comptant pour 45 % de la note finale. Les soumissionnaires doivent obtenir au moins 60 % (la « note de passage ») pour cet élément d'évaluation valant 45 % pour réussir le questionnaire sur les critères souhaités. DC invitera, à sa discrétion, un maximum de six (6) soumissionnaires dont la proposition figure parmi celles ayant obtenu les meilleurs résultats (la note de passage étant un minimum) à lui faire une présentation ou une démonstration de leur solution.

B.2.2 Présentations ou démonstrations (section F) 30 %

Les présentations ou démonstrations comptent pour 30 % de la note finale. Seuls les soumissionnaires qui obtiennent une note d'au moins 60 % pour cet élément d'évaluation valant pour 30 % (les « soumissionnaires présélectionnés ») passeront à l'étape de l'évaluation selon la tarification proposée.

B.2.3 Tarification proposée (section G) 25 %

TOTAL 100 %

B.2.4 Négociations

DC compte mener des négociations parallèles, conformément à l'article H.10 – Négociations, avec un nombre limité de soumissionnaires parmi ceux ayant obtenu les meilleurs résultats.

B.3 Instructions : soumission des propositions, déclarations d'intention et questions

B.3.1 Soumissions

Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition complète par courriel à l'autorité contractante d'ici la date et l'heure limites (la « date limite »), soit le **8 août 2017 à 14 h (HP)**.

Toute proposition reçue après la date limite pourrait être rejetée d'emblée par DC. Les soumissionnaires assument l'entière responsabilité de la soumission de leur proposition dans les délais prescrits.

Les propositions doivent être soumises en format PDF, selon la procédure définie à l'article B.3.4 ci-après. Toutes les propositions reçues dans le cadre de cette DDPN deviendront la propriété de DC. La date et l'heure officielles de réception des propositions seront celles indiquées dans le système de messagerie électronique de DC.

B.3.2 Questions

Les soumissionnaires peuvent poser des questions par courriel en écrivant à l'autorité contractante d'ici le 19 juillet 2017 à 14 h (HP). Les questions reçues après cela pourraient ne pas être traitées.

Si DC estime, à son entière discrétion, que la réponse à certaines questions est de l'intérêt de l'ensemble des soumissionnaires, elle mettra à la disposition de tous un résumé anonyme des questions et réponses, qui prendra la forme d'une modification. Le nom de l'auteur de chacune des questions sera tenu confidentiel.

Si un soumissionnaire estime que, en divulguant l'une de ses questions et la réponse à celle-ci, DC risque de dévoiler un aspect confidentiel de sa proposition, il peut accompagner cette question d'une note expliquant pourquoi il souhaite l'exclure des questions et des réponses publiées. Si DC acquiesce à cette demande, la question sera traitée de façon confidentielle et ne sera pas publiée. En revanche, si DC rejette la demande, elle demandera au soumissionnaire de reformuler sa question ou, si cela s'avère impossible, de la retirer.

B.3.3 Déclarations d'intention

Les soumissionnaires devraient annoncer leur intention de soumettre une proposition (la « déclaration d'intention ») en envoyant un courriel à l'autorité contractante au plus tard le 19 juillet 2017 à 14 h (HP).

Veillez noter que la déclaration d'intention ne fait pas partie des exigences obligatoires. Les soumissionnaires qui omettent de l'envoyer peuvent quand même présenter leur proposition dans les délais prescrits.

B.3.4 Instructions

Envoyez votre soumission, votre déclaration d'intention et vos questions par courriel à procurement@destinationcanada.com en indiquant à la ligne d'objet du courriel la référence « **DDPN DC-2017-CD-02, Plateforme de gestion du contenu généré par les utilisateurs — CONFIDENTIEL** ». Les informations suivantes doivent également figurer dans chaque message :

- le nom de l'entreprise;
- le nom et le poste de la personne-ressource;

- les numéros de téléphone, de cellulaire et de télécopieur ainsi que l'adresse courriel de la personne-ressource;
- les sections ou articles de la DDPN visés, s'il y a lieu.

Les courriels dépassant huit mégaoctets (Mo) ne seront pas acceptés. Au besoin, les soumissionnaires doivent diviser leur réponse en fichiers numérotés de taille appropriée (moins de huit Mo). Dans leur premier courriel, les soumissionnaires doivent alors fournir les précisions sur chaque section et indiquer le nombre de courriels qu'ils comptent envoyer. Les propositions seront conservées dans un environnement informatique sécurisé à accès restreint. Elles ne seront ouvertes qu'après la date limite.

B.4 Formulaires de réponse, format et portée de la DDPN

B.4.1 Formulaires de réponse de la DDPN

Les soumissionnaires doivent remplir et inclure les documents suivants dans leur proposition :

- Annexe 1 – Renseignements sur le soumissionnaire et formulaire d'attestation
- Annexe 2 – Formulaire de déclaration des faits importants
- Annexe 3 – Modifications
- Annexe 4 – Déclaration des sous-traitants (s'il y a lieu)
- Section D – Questionnaire sur les critères impératifs (s'il y a lieu)
- Section E – Questionnaire sur les critères souhaités
- Section F – Présentation ou démonstration
- Section G – Proposition de tarification (**fichier distinct**)

B.4.2 Format et portée de la DDPN

La présente DDPN établit les exigences, les critères souhaités et les considérations supplémentaires de DC. Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent veiller à décrire de façon claire et détaillée leur capacité à répondre aux exigences énoncées dans cette DDPN. Ils doivent avant tout s'assurer que leur proposition est complète, que le contenu est clair et que les éléments correspondent aux numéros d'article ou de section indiqués. Les propositions qui ne répondent pas clairement aux exigences ou ne font pas référence aux numéros d'article ou de section applicables pourraient ne pas être évaluées.

Veillez ne pas inclure d'hyperliens ou de liens vers des sites de médias sociaux (p. ex. LinkedIn), car DC ne les examinera pas systématiquement dans le cadre du processus. Toute information soumise à l'évaluation doit donc être comprise dans votre proposition écrite.

Seuls les documents fournis en réponse à la présente DDPN ainsi que les présentations ou démonstrations (s'il y a lieu) seront examinés et évalués. L'information, les propositions et les présentations déjà fournies à DC ou toute autre référence à du matériel, à de l'information ou à des présentations ne figurant pas dans votre proposition actuelle ne seront pas examinées. Les soumissionnaires ne doivent présumer d'aucune façon que DC connaît déjà leurs compétences, en dehors des renseignements fournis aux termes de la présente DDPN.

B.5 Gestion du rendement de l'entrepreneur

DC tient à nouer et à entretenir des relations solides et cordiales avec les entrepreneurs avec qui elle fait affaire afin de veiller au maintien des services essentiels ainsi qu'à l'obtention du meilleur

rapport qualité-prix et des meilleurs avantages économiques pour l'ensemble de l'organisme. Ainsi, pendant la durée de tout accord éventuel, le rendement de l'entrepreneur pourrait être évalué au moyen de mesures clés de rendement.

Tout entrepreneur dont le rendement se révélerait ou se serait révélé insuffisant au cours de l'exécution d'un contrat actuel ou antérieur pourrait être considéré comme un soumissionnaire non qualifié, et sa proposition pourrait être rejetée. DC se réserve le droit d'exercer cette option si elle le juge approprié ou nécessaire.

SECTION C – ÉNONCÉ DE TRAVAIL

C.1 Contexte

En tant que société d'État du gouvernement du Canada, DC a pour mandat de travailler avec l'industrie canadienne du tourisme et les gouvernements des provinces et des territoires pour faire la promotion du Canada en tant que destination touristique de premier plan, augmenter les recettes d'exportation du tourisme pour le pays, accroître les recettes fiscales, contribuer à la création d'emplois et améliorer la compétitivité du secteur canadien du voyage et du tourisme à l'international. À titre d'organisme national de marketing touristique, DC apporte son soutien au secteur touristique de tout le pays.

DC jouit d'une présence mondiale dans les médias sociaux et rassemble une communauté de plus de 4 300 000 adeptes dans de nombreux canaux destinés aux consommateurs dans ses marchés cibles, en plus de milliers d'autres dans ses canaux institutionnels. Notre programme de médias sociaux contribue directement au succès de notre stratégie générale et à l'atteinte de nos indicateurs clés de rendement (« ICR »).

En étroite collaboration avec nos partenaires de l'industrie touristique de tout le pays, notamment les organismes de marketing provinciaux (« OMP »), les organismes de marketing de destination régionaux et municipaux (« OMD »), les organismes sectoriels, les centres d'accueil et les petites et moyennes entreprises (« PME »), nous nous sommes donné pour objectifs d'accroître la notoriété du pays, l'engagement envers la marque et les recommandations des voyageurs et de consolider la réputation du Canada dans le monde.

C.2 Objectif

Les résidents et les visiteurs saisissent et partagent des expériences incroyables, vécues partout au Canada, dans les médias sociaux. Publiées dans des réseaux de partage, ces expériences locales représentent pour l'industrie touristique une occasion formidable de puiser dans du contenu aussi pertinent qu'authentique. D'ailleurs, DC et ses partenaires utilisent actuellement ce contenu dans l'ensemble de leurs canaux sociaux et de leurs sites Web comme source essentielle aux fins du marketing de contenu.

En discutant avec nos partenaires, nous avons relevé de nombreuses difficultés entourant la sélection et le partage du contenu généré par les utilisateurs (« CGU »), et ce, dans l'ensemble de l'industrie. Plusieurs ne possèdent pas d'outil de gestion des droits sur le contenu généré par les utilisateurs. Or, sans ce type de plateforme pour faciliter la recherche de contenu pertinent, les équipes de médias sociaux de nos partenaires passent plusieurs heures chaque jour à tenter de dénicher du CGU de haute qualité. Les équipes peu nombreuses peuvent vite se sentir dépassées par le volume de contenu.

Par ailleurs, comme nos partenaires municipaux, régionaux et provinciaux cherchent souvent du contenu similaire, leurs efforts se chevauchent. Et même si un partenaire provincial et un partenaire municipal possèdent chacun leur propre plateforme, il n'existe aucun mécanisme qui leur permettrait d'échanger facilement ce CGU entre eux. Résultat, les équipes de médias sociaux qui gèrent les comptes des provinces et des grandes régions, ou qui s'occupent de comptes nationaux, n'ont pas nécessairement les ressources ni les connaissances locales requises pour garder l'œil sur toutes les expériences locales saisies par les résidents et les visiteurs, encore moins les organiser. Par conséquent, beaucoup de CGU passe inaperçu.

L'entrepreneur devra fournir une plateforme de gestion des droits sur le CGU qui donne la possibilité de partager du contenu organisé ou en propriété entre comptes partenaires (système en réseau) et proposer des tarifs favorables à tous les partenaires de DC dans ce réseau. DC fait affaire avec des partenaires de tailles et de types variés, comme en témoigne la liste non exhaustive qui figure à l'annexe 6.

C.3 Portée des travaux

L'entrepreneur doit fournir à DC une plateforme de gestion des droits sur le CGU qui donne la possibilité de partager du contenu sélectionné et en propriété entre comptes partenaires. La plateforme doit faciliter la recherche de contenu, l'autorisation, la collaboration et la publication de contenu dans divers canaux.

C.3.1 Plateforme de gestion des droits sur le contenu généré par les utilisateurs (CGU)

La plateforme doit être dotée de solides capacités de balisage et de recherche, afin d'aider nos équipes à trouver et à partager facilement du contenu, ainsi qu'à l'organiser pour utilisation future. La plateforme doit également posséder la capacité d'incorporer un fil de ce contenu dans des sites Web et offrir la faculté d'utiliser l'interface de programmation d'applications (API) de la plateforme pour alimenter des produits existants que nous avons créés ou que nous prévoyons créer.

La plateforme de gestion des droits sur le CGU doit avoir la capacité de réaliser les fonctions suivantes :

Critères impératifs	
Administration générale	
1	Capacité de fournir une plateforme de gestion des droits sur le CGU en réseau
2	Capacité de stocker un volume illimité de ressources sociales ou en propriété (images et vidéos)
3	Capacité d'accéder au site depuis divers appareils (c.-à-d. ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes) au moyen de divers navigateurs (c.-à-d. Chrome, Firefox, Internet Explorer 11)
4	Interface utilisateur disponible en français
Recherche de ressources	
5	Capacité de chercher des images sur Instagram, Facebook et Twitter, au minimum
6	Capacité de rassembler des photos à partir d'une combinaison de mots-clés, de noms d'utilisateurs, d'emplacements et de mots-clics
Téléversement de ressources	
7	Capacité de téléverser des ressources (photos et vidéos, sans restriction de taille des ressources, à l'exception des limites techniques raisonnables) dans une médiathèque, une par une ou en lots
8	Capacité d'ajouter des métadonnées et des renseignements sur les droits au fichier lors du téléversement
Recherche	
9	Capacité d'exécuter une fonctionnalité de recherche complète de diverses manières, y compris par plage de dates, emplacement, nom d'utilisateur, réseau, type de ressource ou mot-clé, et capacité d'ajouter des termes d'interrogation négatifs (c.-à-d. exclure certains termes précis, comme Victoria, Australie) Capacité d'interrogation combinée à partir de toute combinaison des types de recherche mentionnés ci-dessus
10	Capacité de faire émerger ou de segmenter du contenu en fonction des réactions (le plus grand nombre de J'aime ou de commentaires)
Organisation des ressources	
11	Capacité de créer et de modifier facilement la structure d'un dossier afin d'organiser et de classer

	les ressources, y compris la capacité de créer des sous-dossiers
12	Capacité de catégoriser les ressources à l'aide de diverses balises (c.-à-d. date de réception, utilisateur, thème, communauté)
13	Capacité d'ajouter des catégories à des lots de ressources
14	Capacité de classer et de visualiser les ressources de diverses manières (c.-à-d. en fonction du nombre de J'aime, de la date de création, de la date d'ajout de la ressource)
15	Capacité de voir et d'identifier facilement les ressources à chaque étape : 1. permission demandée 2. en file d'attente 3. permission accordée
Métadonnées associées aux ressources	
16	Capacité d'afficher le nom et le pseudonyme du propriétaire d'une ressource, la date de publication initiale de la photo dans son canal, le lieu où la photo a été prise, la légende, le ou les canaux dans lesquels la ressource a été publiée, le nombre de J'aime ou de commentaires reçus, le nombre d'abonnés du propriétaire et un signal indiquant que quelqu'un regarde la ressource
17	Capacité pour les utilisateurs administrateurs de modifier facilement et efficacement les champs de métadonnées et les valeurs
Gestion des droits	
18	Processus de gestion des droits automatisé
19	Capacité pour l'utilisateur de lire une série de modalités et de les accepter
20	Capacité de grouper certaines ressources en lots et d'en demander la permission d'utilisation au moyen de l'un des modèles de message
21	Capacité de saisir, d'enregistrer et de signaler le moment où l'utilisateur a accordé la permission pour chaque occurrence (c.-à-d. lorsque l'utilisateur a accepté la permission et saisi le mot-clic, ou accepté les modalités de l'accord juridique)
22	Capacité d'enregistrer la date et l'heure auxquelles nous avons demandé la permission à l'utilisateur d'employer ses ressources
23	Capacité de signaler ou de bloquer certains utilisateurs
24	Flux automatique de mise des commentaires en file d'attente et d'envoi des commentaires en plusieurs temps
25	Capacité de demander des droits sur le contenu publié sur Instagram
26	Capacité de demander des droits sur le contenu publié sur Twitter
27	Capacité de demander des droits sur le contenu publié sur Facebook
28	Capacité offerte aux utilisateurs administrateurs de créer et de modifier divers modèles de communication sur la plateforme (c.-à-d. commentaires de demande de permission, commentaires d'engagement des utilisateurs)
Inscription des utilisateurs, gestion des permissions et sécurité	
29	Capacité pour l'administrateur de créer des utilisateurs et de gérer les utilisateurs
30	Capacité d'obliger chaque utilisateur à se munir d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe
31	Licences d'utilisation de logiciel de tiers fournisseurs (p. ex. Instagram) mises en place par le fournisseur de services
32	Capacité de vérifier qu'une adresse courriel est associée à un seul compte

33	Récupération par courriel des mots de passe oubliés
Soutien	
34	Assistance et soutien dans un délai d'un jour ouvrable après réception de la demande
35	Capacité de donner de la formation sur l'utilisation de la plateforme (offerte à tous les nouveaux utilisateurs)

Produits	
36	Capacité d'alimenter une page Web avec un flux social de CGU, et capacité de filtrer par mot-clé, mot-clic ou autre renseignement de balisage
37	Affichage réactif intégrable
Outils de développement	
38	Capacité de fournir une interface API capable de montrer les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • profil et données de l'utilisateur, y compris photo de profil et pseudonyme • légendes, avec capacité de les modifier • mots-clics • date et heure • données de géolocalisation - coordonnées de géolocalisation qui peuvent servir à situer la ressource sur une carte • données sur le lieu d'accueil ou l'emplacement de l'entreprise, pour offrir la capacité d'associer la ressource à une entreprise

La plateforme de gestion des droits sur le CGU devra avoir la capacité de réaliser les fonctions suivantes :

Fonctionnalités souhaitées	
Recherche de ressources	
1	Capacité de tirer du contenu de YouTube ou d'autres plateformes vidéo
2	Capacité de tirer du contenu d'autres réseaux sociaux (c.-à-d. Weibo, WeChat)
3	Capacité de bloquer le contenu inapproprié (c.-à-d. filtre de jurons ou filtre de mots-clés négatifs) pour éviter qu'il n'entre dans le flux
4	Capacité de rassembler du contenu dans des langues autres que le français et l'anglais
5	Capacité de sélectionner des photos en fonction d'une certaine URL (c.-à-d. une photo d'un utilisateur qui n'a inséré ni mot-clic ni balise de localisation, mais à qui nous voulons demander la permission de l'utiliser par l'intermédiaire de la plateforme)
6	Fonction de rafraîchissement automatique dans l'application dorsale pour extraire en temps réel toutes les images associées aux mots-clés pertinents
Téléversement de ressources	
7	Capacité, lors du téléversement de ressources, de transférer toutes les descriptions de métadonnées associées à la ressource
8	Capacité de téléverser facilement des ressources, de différentes façons (c.-à-d. cliquer sur un lien, glisser-déposer)
9	Capacité de créer des albums de type « lightbox » ou de partager des ressources avec un tiers au moyen d'un lien, et capacité pour les tiers de télécharger des ressources et de recevoir les métadonnées associées aux ressources

Recherche	
10	Algorithme d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle pour automatiser les actions recommandées en matière de modération et d'organisation
11	Capacité de la fonction de recherche par mot-clé de reconnaître les mots apparentés (p. ex. « épaulard » au lieu de « orque », ou « orque » écrit « orcque » par erreur)
12	Capacité de chercher du contenu en fonction d'un type de langue particulier
Organisation des ressources	
13	Algorithme d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle pour rendre possible le balisage par reconnaissance d'images
14	Algorithme d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle pour rendre possible le balisage par reconnaissance de vidéos
Métadonnées associées aux ressources	
15	Capacité de distinguer les champs de métadonnées obligatoires des champs facultatifs
Prévisualisation des ressources et engagement de la communauté	
16	Capacité d'accéder par un clic à la ressource dans le canal natif
17	Capacité de prévisualiser les vidéos sur la plateforme sans avoir besoin d'extension (c.-à-d. modules d'extension, applications)
18	Capacité de réagir à la publication d'un utilisateur sur la plateforme (c.-à-d. aimer et commenter l'image d'un utilisateur dans un réseau social sans devoir quitter la plateforme)
19	Capacité de publier du contenu dans les réseaux sociaux depuis la plateforme
Gestion des droits	
20	Capacité de demander des droits sur du contenu affiché sur YouTube ou d'autres canaux vidéo
21	Capacité de demander des droits sur du contenu au moyen d'un mot-clic
Production de rapports	
22	Capacité de créer facilement des rapports sur divers critères (c.-à-d. inventaire des ressources, utilisateurs, nombre de permissions par rapport aux demandes)
23	Capacité d'exporter les rapports dans les formats courants (c.-à-d. fichier Excel ou CSV)
24	Capacité de créer facilement des rapports sur les recherches en forme libre (c.-à-d. mots-clés) et les champs de métadonnées, en combinaison (c.-à-d. rechercher un élément téléversé « <i>la semaine dernière</i> » en combinaison avec « <i>le plus de J'aime</i> »)
25	Capacité de créer un compte rendu historique sur l'utilisation des ressources (c.-à-d. date de demande et demandeur)
26	Capacité de créer un compte rendu sur le volume de contenu rassemblé
27	Capacité de créer un compte rendu sur les impressions et les interactions relatives au contenu de DC ou d'un partenaire
28	Capacité offerte aux utilisateurs de soumettre une rétroaction à l'administrateur (c.-à-d. recherches infructueuses) et aux utilisateurs administrateurs d'accéder aux données recueillies qui auront été stockées
29	Modules d'extension et intégration possible avec des outils analytiques
Inscription des utilisateurs, gestion des permissions et sécurité	

30	Capacité de gestion du contrôle d'accès granulaire avancé (c.-à-d. que l'utilisateur administrateur accorde aux utilisateurs des niveaux de permission quant aux ressources qu'ils peuvent visualiser et quant aux fonctionnalités auxquelles ils ont accès, comme le téléchargement ou le partage)
31	Capacité offerte aux utilisateurs de s'inscrire eux-mêmes pour créer un compte et un flux de travail aux fins d'approbation de la demande par l'administrateur
Soutien	
32	Capacité de fournir un guide d'utilisation documenté qui convient à chaque utilisateur
Produits	
33	Capacité de personnaliser l'apparence des modèles
34	Capacité d'ajouter les éléments de contenu spécialement créés par DC et de les intégrer au CGU rassemblé dans le flux (c.-à-d. bannières publicitaires, appels à l'action)
35	Capacité pour un fil de contenu incorporé de changer l'ordre d'affichage des ressources de façon aléatoire à chaque chargement de la page (et capacité d'activer et de désactiver cette option)
36	Capacité de fournir de l'affichage de CGU sur des écrans dans le cadre d'événements
Autres produits	
37	Capacité d'employer la plateforme pour mener des concours dans le cadre desquels DC doit pouvoir recueillir les coordonnées des participants et leur demander de s'abonner à ses bulletins d'information électroniques (fonctionnalité standard ou offerte en option)
38	Capacité d'employer le CGU organisé et le CGU à utilisation autorisée dans la publicité, soit sous forme de bannières ou dans les réseaux sociaux, ou de l'intégrer dans les systèmes existants

C.3.2 Le système en réseau

La structure en réseau sera accessible aux partenaires, soit à toute entreprise touristique qui soutient l'industrie touristique canadienne, y compris notamment les OMP, les OMD régionaux et municipaux, les organismes sectoriels, les centres d'accueil, les entreprises indépendantes et les entités nationales.

DC souhaite offrir à ses partenaires la capacité d'accéder aux éléments partagés des comptes de leurs sous-partenaires et d'échanger leurs propres photos et vidéos de marketing entre partenaires (la plateforme doit donc prévoir le téléversement de photos et de vidéos par les utilisateurs de ces comptes). L'objectif est de faciliter le partage de CGU organisé pour simplifier la recherche de contenu.

Les partenaires doivent être en mesure de mettre en place un accès partagé avec toute entité de leur choix à l'intérieur du réseau et pouvoir partager plusieurs dossiers ou médiathèques avec ce partenaire. Bien que cette exigence puisse nécessiter un grand nombre de sous-dossiers (surtout dans le cas de DC, qui aura vraisemblablement besoin de l'accès le plus large), nous souhaitons disposer d'un système bien organisé qui procure un accès facile à ces ressources.

Parmi les partenaires de DC, plusieurs se sont déjà dotés d'une plateforme de gestion des droits sur le CGU. Si ces partenaires souhaitent migrer vers la plateforme de gestion des droits sur le CGU de l'entrepreneur, celui-ci devra les aider à effectuer la migration de leurs images à utilisation autorisée et en propriété, ainsi que de leurs métadonnées, vers la plateforme de gestion des droits sur le CGU de l'entrepreneur.

DC peut, à son entière discrétion, demander à l'entrepreneur de préparer des contrats et des accords de facturation pour chaque partenaire et de les conclure individuellement (ou de conclure un contrat-cadre pour tous les partenaires). Peu importe le type de contrat,

l'entrepreneur devra établir une facturation distincte, sans intermédiaire, pour chaque partenaire. L'entrepreneur devra régler tout problème directement avec le partenaire concerné.

C.4 Produits livrables et échéancier

DC s'attend à ce que la plateforme de gestion des droits sur le CGU soit mise en œuvre d'ici décembre 2017, ce qui comprend une plateforme parfaitement fonctionnelle, la formation des utilisateurs, le soutien continu et le guide d'utilisation.

C.5 Responsabilités de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit veiller à ce qui suit :

- fournir la plateforme parfaitement fonctionnelle d'ici décembre 2017;
- livrer l'ensemble du matériel, des services et des fonctionnalités énumérés à l'article C.3, Portée des travaux;
- répondre à toutes les demandes de soutien dans un délai d'un jour ouvrable.

SECTION D – QUESTIONNAIRE SUR LES CRITÈRES IMPÉRATIFS

Les critères impératifs doivent être entièrement satisfaits pour que le reste de la proposition soit évalué. Pour se conformer aux exigences, le soumissionnaire doit être en mesure d'adapter sa plateforme aux critères impératifs d'ici décembre 2017.

D.1 Critères impératifs

Êtes-vous en mesure de répondre aux critères impératifs suivants? Veuillez indiquer si votre solution actuelle répond à ces critères ou si des adaptations sont possibles d'ici décembre 2017.

Critères impératifs				
Administration générale		Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
1	Capacité de fournir une solution de gestion des droits sur le CGU en réseau			
2	Capacité de stocker un volume illimité de ressources sociales ou en propriété (images et vidéos)			
3	Capacité d'accéder au site depuis divers appareils (c.-à-d. ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes) au moyen de divers navigateurs (c.-à-d. Chrome, Firefox, Internet Explorer 11)			
4	Interface utilisateur disponible en français			
Recherche de ressources		Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
5	Capacité de chercher des images sur Instagram, Facebook et Twitter, au minimum			
6	Capacité de rassembler des photos à partir d'une combinaison de mots-clés, de noms d'utilisateurs, d'emplacements et de mots-clics			
Téléversement de ressources		Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
7	Capacité de téléverser des ressources (photos et vidéos, sans restriction de taille des ressources, à l'exception des limites techniques raisonnables) dans une médiathèque, une par une ou en lots			
8	Capacité d'ajouter des métadonnées et des renseignements sur les droits au fichier lors du téléversement			
Recherche		Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
9	Capacité d'exécuter une fonctionnalité de recherche complète de diverses manières, y compris par plage de dates, emplacement, nom d'utilisateur, réseau, type de ressource ou mot-clé, et capacité d'ajouter des termes d'interrogation négatifs (c.-à-d. exclure certains termes précis, comme Victoria, Australie). Capacité d'interrogation combinée à partir de toute combinaison des types de recherche mentionnés ci-dessus.			
10	Capacité de faire émerger ou de segmenter du contenu en fonction des réactions (le plus grand nombre de J'aime ou de commentaires)			

Organisation des ressources		Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
11	Capacité de créer et de modifier facilement la structure d'un dossier afin d'organiser et de classer les ressources, y compris la capacité de créer des sous-dossiers			
12	Capacité de catégoriser les ressources à l'aide de diverses balises (c.-à-d. date de réception, utilisateur, thème, communauté, etc.)			
13	Capacité d'ajouter des catégories à des lots de ressources			
14	Capacité de classer et de visualiser les ressources de diverses manières, c.-à-d. en fonction du nombre de J'aime, de la date de création, de la date d'ajout de la ressource			
15	Capacité de voir et d'identifier facilement les ressources à chaque étape : 1. permission demandée 2. en file d'attente 3. permission accordée			
Métadonnées associées aux ressources		Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
16	Capacité d'afficher le nom et le pseudonyme du propriétaire d'une ressource, la date de publication initiale de la photo dans son canal, le lieu où la photo a été prise, la légende, le ou les canaux dans lesquels la ressource a été publiée, le nombre de J'aime ou de commentaires reçus, le nombre d'abonnés du propriétaire et un signal indiquant que quelqu'un regarde la ressource			
17	Capacité pour les utilisateurs administrateurs de modifier facilement et efficacement les champs de métadonnées et les valeurs			
Gestion des droits		Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
18	Processus de gestion des droits automatisé			
19	Capacité pour l'utilisateur de lire une série de modalités et de les accepter			
20	Capacité de grouper certaines ressources en lots et d'en demander la permission d'utilisation au moyen de l'un des modèles de message			
21	Capacité de saisir, d'enregistrer et de signaler le moment où l'utilisateur a accordé la permission pour chaque occurrence (c.-à-d. lorsque l'utilisateur a accepté la permission et saisi le mot-clic, ou accepté les modalités de l'accord juridique)			
22	Capacité d'enregistrer la date et l'heure auxquelles nous avons demandé la permission à l'utilisateur d'employer ses ressources			
23	Capacité de signaler ou de bloquer certains utilisateurs			
24	Flux automatique de mise des commentaires en file d'attente et d'envoi des commentaires en plusieurs temps			
25	Capacité de demander des droits sur le contenu publié sur Instagram			
26	Capacité de demander des droits sur le contenu publié sur Twitter			

27	Capacité de demander des droits sur le contenu publié sur Facebook			
28	Capacité offerte aux utilisateurs administrateurs de créer et de modifier divers modèles de communication dans le système (c.-à-d. commentaires de demande de permission, commentaires d'engagement des utilisateurs)			
	Inscription des utilisateurs, gestion des permissions et sécurité	Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
29	Capacité pour l'administrateur de créer des utilisateurs et de gérer les utilisateurs			
30	Capacité d'obliger chaque utilisateur à se munir d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe			
31	Licences d'utilisation de logiciel de tiers fournisseurs (p. ex. Instagram) mises en place par le fournisseur de services			
32	Capacité de vérifier qu'une adresse courriel est associée à un seul compte			
33	Récupération par courriel des mots de passe oubliés			
	Soutien	Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
34	Assistance et soutien apportés dans un délai d'un jour ouvrable après réception de la demande			
35	Capacité de donner de la formation sur l'utilisation de la plateforme (offerte à tous les nouveaux utilisateurs)			
	Produits	Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
36	Capacité d'alimenter une page Web avec un flux social de CGU, et capacité de filtrer par mot-clé, mot-clic ou autre renseignement de balisage			
37	Affichage réactif intégrable			
	Outils de développement	Oui actuellement	Oui d'ici déc. 2017	Non
38	Capacité de fournir une interface API capable de montrer les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • profil et données de l'utilisateur, y compris photo de profil et pseudonyme • légendes, avec capacité de les modifier • mots-clics • date et heure • données de géolocalisation - coordonnées de géolocalisation qui peuvent servir à situer la ressource sur une carte • données sur le lieu d'accueil ou l'emplacement de l'entreprise, pour offrir la capacité d'associer la ressource à une entreprise 			

SECTION E – QUESTIONNAIRE SUR LES CRITÈRES SOUHAITÉS

Les soumissionnaires doivent donner des réponses claires et concises aux questions ci-dessous. S'ils annexent des documents pour répondre à l'une des questions, ils doivent inclure dans la réponse un renvoi aux documents annexés.

E.1 Exigences opérationnelles et techniques

E.1.1 Veuillez indiquer votre capacité à satisfaire aux critères souhaités énumérés dans le tableau Fonctionnalités souhaitées, ci-dessous. Ce tableau vaut un maximum de 89 points.

Fonctionnalités souhaitées			
Recherche de ressources		Oui	Non
1	Capacité de tirer du contenu de YouTube ou d'autres plateformes vidéo (3 points)		
2	Capacité de tirer du contenu d'autres réseaux sociaux (c.-à-d. Weibo, WeChat) (3 points)		
3	Capacité de bloquer le contenu inapproprié (c.-à-d. filtre de jurons ou filtre de mots-clés négatifs) pour éviter qu'il n'entre dans le flux (4 points)		
4	Capacité de rassembler du contenu dans des langues autres que le français et l'anglais (2 points)		
5	Capacité de sélectionner des photos en fonction d'une certaine URL (c.-à-d. une photo d'un utilisateur qui n'a inséré ni mot-clic, ni balise de localisation, mais à qui nous voulons demander la permission de l'utiliser par l'intermédiaire du système) (3 points)		
6	Fonction de rafraîchissement automatique dans l'application dorsale pour extraire en temps réel toutes les images associées aux mots-clés pertinents (1 point)		
Téléversement de ressources		Oui	Non
7	Capacité, lors du téléversement de ressources, de transférer toutes les descriptions de métadonnées associées à la ressource (1 point)		
8	Capacité de téléverser facilement des ressources, de différentes façons, c.-à-d. cliquer sur un lien, glisser-déposer (2 points)		
9	Capacité de créer des albums de type « lightbox » ou de partager des ressources avec un tiers au moyen d'un lien, et capacité pour les tiers de télécharger des ressources et de recevoir les métadonnées associées aux ressources (2 points)		
Recherche		Oui	Non
10	Algorithme d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle pour automatiser les actions recommandées en matière de modération et d'organisation (1 point)		
11	Capacité de la fonction de recherche par mot-clé de reconnaître les mots apparentés (p. ex. « épaulard » au lieu de « orque », ou « orque » écrit « orcque » par erreur) (1 point)		
12	Capacité de chercher du contenu en fonction d'un type de langue particulier (1 point)		
Organisation des ressources		Oui	Non
13	Algorithme d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle pour rendre possible le balisage par reconnaissance d'images (4 points)		
14	Algorithme d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle pour		

	rendre possible le balisage par reconnaissance de vidéos (4 points)		
Métadonnées associées aux ressources		Oui	Non
15	Capacité de distinguer les champs de métadonnées obligatoires des champs facultatifs (2 points)		
Prévisualisation des ressources et engagement de la communauté		Oui	Non
16	Capacité d'accéder en cliquant sur un lien à la ressource dans le canal natif (5 points)		
17	Capacité de prévisualiser les vidéos sur la plateforme sans avoir besoin d'extension, c.-à-d. modules d'extension ou applications (4 points)		
18	Capacité de réagir à la publication d'un utilisateur sur la plateforme (c.-à-d. aimer et commenter l'image d'un utilisateur dans un réseau social sans devoir quitter la plateforme) (4 points)		
19	Capacité de publier du contenu dans les réseaux sociaux depuis la plateforme (1 point)		
Gestion des droits		Oui	Non
20	Capacité de demander des droits sur du contenu affiché sur YouTube ou d'autres canaux vidéo (3 points)		
21	Capacité de demander des droits sur une partie de contenu au moyen d'un mot-clic (4 points)		
Production de rapports		Oui	Non
22	Capacité de créer facilement des rapports sur divers critères, c.-à-d. inventaire des ressources, utilisateurs, nombre de permissions par rapport aux demandes (4 points)		
23	Capacité d'exporter les rapports dans les formats courants (c.-à-d. fichier Excel ou CSV) (4 points)		
24	Capacité de créer facilement des rapports sur les recherches en forme libre (c.-à-d. mots-clés) et les champs de métadonnées, en combinaison (c.-à-d. rechercher un élément téléversé « la semaine dernière » en combinaison avec « le plus de J'aime ») (1 point)		
25	Capacité de créer un compte rendu historique sur l'utilisation des ressources, c.-à-d. date de demande et demandeur (2 points)		
26	Capacité de créer un compte rendu sur le volume de contenu rassemblé (1 point)		
27	Capacité de créer un compte rendu sur les impressions et les interactions relatives à mon contenu (1 point)		
28	Capacité offerte aux utilisateurs de soumettre une rétroaction à l'administrateur (c.-à-d. recherches infructueuses) et aux utilisateurs administrateurs d'accéder aux données recueillies qui auront été stockées (1 point)		
29	Modules d'extension et intégration possible avec des outils analytiques (1 point)		
Inscription des utilisateurs, gestion des permissions et sécurité		Oui	Non
30	Capacité de gestion du contrôle d'accès granulaire avancé (c.-à-d. que l'utilisateur administrateur accorde aux utilisateurs des niveaux de permission quant aux ressources qu'ils peuvent visualiser et quant aux fonctionnalités auxquelles ils ont accès, c.-à-d. le téléchargement ou le partage) (4 points)		
31	Capacité offerte aux utilisateurs de s'inscrire eux-mêmes pour créer un compte et un flux de travail aux fins d'approbation de la demande par l'administrateur (1 point)		

Soutien		Oui	Non
32	Capacité de fournir un guide d'utilisation documenté qui convient à chaque utilisateur (1 point)		
Produits		Oui	Non
33	Capacité de personnaliser l'apparence des modèles (2 points)		
34	Capacité d'ajouter les éléments de contenu spécialement créés par DC et de les intégrer au CGU rassemblé dans le flux (c.-à-d. bannières publicitaires, appels à l'action) (4 points)		
35	Capacité pour un fil de contenu incorporé de changer l'ordre d'affichage des ressources de façon aléatoire à chaque chargement de la page (et capacité d'activer et de désactiver cette option) (1 point)		
36	Capacité de fournir de l'affichage de CGU sur des écrans dans le cadre d'événements (1 point)		
Autres produits		Oui	Non
37	Capacité d'employer la plateforme pour mener des concours dans le cadre desquels DC doit pouvoir recueillir les coordonnées des participants et leur demander de s'abonner à ses bulletins d'information électroniques (fonctionnalité standard ou offerte en option) (4 points)		
38	Capacité d'employer le CGU organisé et le CGU à utilisation autorisée dans la publicité, soit sous forme de bannières ou dans les réseaux sociaux, ou de l'intégrer dans les systèmes existants (1 point)		

Les questions E1.2 à 1.13 valent au total 70 points.

- E.1.2 Veuillez expliquer comment votre plateforme rassemble les ressources dans l'application dorsale et à partir de quelles plateformes, et quels sont les termes ou les critères d'interrogation qui peuvent servir à la recherche de ressources. Veuillez limiter la longueur de votre réponse à trois quarts de page.
Cette question vaut cinq (5) points.
- E.1.3 Veuillez décrire toutes les méthodes que les utilisateurs peuvent employer pour chercher des ressources parmi celles rassemblées dans l'application dorsale de votre plateforme. Veuillez limiter la longueur de votre réponse à trois quarts de page.
Cette question vaut sept (7) points.
- E.1.4 Veuillez expliquer comment les utilisateurs peuvent organiser les ressources sur votre plateforme. Veuillez limiter la longueur de votre réponse à trois quarts de page.
Cette question vaut sept (7) points.
- E.1.5 Veuillez décrire votre ou vos flux de travail en ce qui concerne la gestion des droits. Veuillez limiter la longueur de votre réponse à trois quarts de page.
Cette question vaut sept (7) points.
- E.1.6 Veuillez décrire les capacités de votre plateforme en matière de production de rapports. Quel type de données votre plateforme recueille-t-elle et comment les utilisateurs peuvent-ils s'en servir (c.-à-d. statistiques sur l'utilisation des images)? Veuillez limiter la longueur de votre réponse à une demi-page.
Cette question vaut quatre (4) points.

- E.1.7 Veuillez décrire comment fonctionnerait un système en réseau avec votre plateforme, tel que précisé à l'article C.3.2. Veuillez limiter votre réponse à une page. Vous pouvez ajouter du texte, des instantanés d'écran ou des diagrammes aux fins d'illustration.
Cette question vaut quinze (15) points.
- E.1.8 Veuillez préciser si des correctifs doivent être apportés à votre solution pour répondre aux exigences de DC quant au système en réseau et, le cas échéant, le temps nécessaire pour mettre à niveau la plateforme. Veuillez inclure un calendrier, s'il y a lieu. Veuillez limiter votre réponse à une page.
Cette question vaut quatre (4) points.
- E.1.9 Veuillez décrire votre flux de travail en ce qui concerne l'inscription des utilisateurs et la gestion des permissions. Veuillez limiter votre réponse à une demi-page.
Cette question vaut quatre (4) points.
- E.1.10 DC aimerait offrir une structure à niveaux aux partenaires dont le budget est limité ou qui n'ont pas besoin de toutes les fonctionnalités. Veuillez décrire votre structure à niveaux, en précisant les fonctionnalités associées à chacun des niveaux.
Cette question vaut quatre (4) points.
- E.1.11 Veuillez expliquer comment vous prévoyez répondre aux besoins de DC en matière d'accueil, de formation et de soutien des nouveaux partenaires qui intègrent le réseau (au niveau personnel, de groupe ou de l'ensemble des comptes). Veuillez limiter votre réponse à une demi-page. Cette question vaut quatre (4) points.
- E.1.12 Veuillez expliquer le processus que vous prévoyez pour faire migrer les ressources à utilisation autorisée des partenaires, de leur plateforme actuelle de gestion du CGU à votre solution.
Veuillez limiter votre réponse à une demi-page.
Cette question vaut quatre (4) points.
- E.1.13 Veuillez indiquer le nombre de clients du secteur touristique canadien que vous desservez actuellement et qui seraient susceptibles de se joindre au réseau de partage de DC. Veuillez nommer chaque entreprise ou organisme client.
Cette question vaut cinq (5) points.

SECTION F – EXIGENCES RELATIVES AUX PRÉSENTATIONS OU AUX DÉMONSTRATIONS

F.1 Exigences relatives aux présentations ou aux démonstrations

DC peut demander aux soumissionnaires qui ont obtenu la note de passage de lui faire une présentation ou une démonstration. La portée de cette présentation ou démonstration se limitera au contenu de la présente DDPN et de la proposition soumise en réponse. Ce sera pour DC l'occasion de vérifier la capacité du soumissionnaire de contribuer à la réalisation de son mandat et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Les présentations et démonstrations auront lieu à l'adresse suivante :

Siège social de Destination Canada
1045, rue Howe, bureau 800
Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2A9

ou

par conférence téléphonique ou Web.

Le soumissionnaire devra assumer tous les coûts associés à la présentation et à la démonstration.

SECTION G – TARIFICATION

Les soumissionnaires doivent fournir leur proposition de tarification dans un fichier distinct de la réponse à la DDPN. Dans la proposition en question, ils doivent mentionner le numéro et le titre de la DDPN, ainsi que les renseignements sur leur entreprise.

Comme DC ne possède qu'un budget limité, les soumissionnaires sont invités à présenter le meilleur rapport qualité-prix dans chaque élément de leur proposition, tout en tenant compte de l'ensemble des exigences de la présente DDPN et de l'ensemble des éléments de leur proposition.

Au moment d'évaluer les tarifs proposés, DC pourrait considérer le coût total de possession associé au produit ou au service pour toute sa durée de vie, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, le coût d'acquisition, les ressources humaines, la formation, l'installation, le soutien, l'entretien, le transport, la logistique, les coûts de fonctionnement et les coûts d'élimination. Cela pourrait également comprendre les coûts de transition, de migration ou d'intégration que DC devrait s'attendre à assumer. Il ne doit y avoir aucun coût caché que DC risquerait de constater seulement à l'échéance du contrat.

DC ne prend aucun engagement et n'offre aucune garantie quant à la valeur pécuniaire ou au volume de travail qui pourrait attendre un soumissionnaire retenu.

Tous les tarifs doivent être indiqués en dollars **canadiens**, taxes en sus.

G.1 Détails de la tarification proposée

G.1.1 Tableau des tarifs

Description	Tarif de DC	Tarif des OMP*	Tarif des OMD / PME*
Droits de licence annuels pour accès à la plateforme, par organisme (toutes les fonctionnalités)	\$	\$	\$
Frais de formation des nouveaux utilisateurs, par organisme (<i>le cas échéant</i>)	\$	\$	\$
Frais de migration, par organisme (<i>le cas échéant</i>)	\$	\$	\$
Frais de maintenance ou de soutien (<i>le cas échéant</i>)	\$	\$	\$
Autres frais	\$	\$	\$

* Si vous proposez des tarifs différents pour les organismes ayant un budget restreint, veuillez les indiquer dans cette colonne.

G.1.2 Tarification par niveau (à des fins de référence seulement)

DC aimerait offrir une structure de tarification par niveau aux partenaires dont le budget est restreint ou qui n'ont pas besoin de toutes les fonctionnalités. Veuillez décrire votre tarification par niveau, sa structure et les fonctionnalités rattachées à chaque niveau. Cette question, posée uniquement à des fins d'information, ne fait pas partie de l'évaluation.

L'évaluation de la tarification tiendra compte du coût total de possession associé à la durée totale du contrat.

- Le soumissionnaire qui propose le tarif total le plus bas obtient le maximum de « points alloués » (sur 100) et sa tarification devient la valeur de référence pour mesurer le « prix de base ».
- Le prix de base est divisé par le tarif de chacun des autres soumissionnaires (classés du tarif le plus bas au tarif le plus élevé) et multiplié par le nombre de points alloués, selon la formule suivante :
$$\frac{\text{Prix de base}}{\text{Prix du soumissionnaire (x)}} \times \text{Pourcentage alloué}$$
- Les droits de licence annuels de la plateforme sont multipliés par le nombre d'années du contrat (sept ans), puis ajoutés aux montants des frais de formation, de migration et de maintenance.

G.2 Rabais sur les paiements

DC préfère les modalités de paiement net dans les 30 jours et pourrait envisager de payer avant l'échéance dans l'éventualité d'un rabais pour paiement hâtif.

G.2.1 Indiquez vos modalités de paiement et expliquez tout rabais pour paiement hâtif offert à DC.

G.3 Stratégies de tarification

DC pourrait se montrer ouverte à d'autres stratégies de tarification, mesures incitatives, ristournes liées au volume ou autres offres qu'elle jugerait profitables. DC se réserve le droit de prendre en considération ou non toute offre qui lui sera proposée.

G.3.1 Veuillez indiquer toute autre stratégie de tarification dont votre entreprise serait prête à discuter avec DC.

G.3.2 DC pourrait se montrer ouverte à d'autres stratégies de tarification, mesures incitatives, ristournes liées au volume ou autres offres qu'elle jugerait profitables. DC est particulièrement intéressée par les ristournes liées au volume en fonction du nombre de partenaires dans le réseau. DC se réserve le droit de prendre en considération ou non toute offre qui lui sera proposée.

SECTION H – CONDITIONS ET PROCESSUS RELATIFS À LA DDPN

H.1 Échéancier du processus de DDPN

Voici l'échéancier du processus de sélection des soumissionnaires :

Déclaration d'intention (*) :	Le 19 juillet à 14 h (HP)
Date limite de réception des questions :	Le 19 juillet à 14 h (HP)
Date et heure limites :	Le 8 août à 14 h (HP)
Présentations des soumissionnaires présélectionnés (au besoin) :	Semaine du 22 août 2017
Avis : DC s'efforcera de faire part de son choix à tous les soumissionnaires, retenus ou non, autour de cette date :	Le 8 septembre 2017
Période de négociations :	10 jours suivant l'avis de DC

Remarque : DC se réserve le droit de modifier l'échéancier, à son entière discrétion.

(*) Veuillez noter que la déclaration d'intention n'est pas un critère d'exclusion. Les soumissionnaires qui omettent de la présenter à la date indiquée ci-dessus peuvent quand même soumettre une proposition, dans les délais prescrits.

H.2 Interprétation de la DDPN

Si un soumissionnaire s'interroge sur le sens de l'une ou l'autre partie de la présente DDPN ou y trouve des erreurs, des omissions, des incohérences ou des ambiguïtés, il peut en faire part à DC, qui décidera s'il est nécessaire ou non de modifier la DDPN.

Il incombe au soumissionnaire de bien comprendre tous les aspects de la DDPN. S'il a besoin de clarifications, le soumissionnaire doit veiller à les obtenir avant de présenter sa proposition.

H.3 Demandes de renseignements et communications

Seule l'autorité contractante nommée à la page titre de la DDPN est autorisée par DC à commenter toute section de la présente DDPN ou les exigences qui y sont décrites. DC ne sera pas liée par les renseignements ou les énoncés provenant d'une personne autre que l'autorité contractante désignée, et le soumissionnaire accepte de ne pas se fier à de tels renseignements ou énoncés.

Toute demande de renseignements auprès de personnes non autorisées ou toute tentative visant à influencer les résultats du processus en communiquant avec des employés de DC (autres que l'autorité contractante), des membres de son conseil d'administration ou des représentants du gouvernement entraînera la disqualification immédiate du soumissionnaire, qui pourra également voir sa candidature exclue de demandes de propositions ultérieures.

H.4 Exactitude des renseignements

Bien que le contenu de la présente DDPN et les références au contenu d'autres documents aient été préparés et rédigés de bonne foi, DC ne fait aucune assertion et n'offre aucune garantie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. DC peut modifier des éléments en tout temps, si les circonstances opérationnelles l'exigent.

H.5 Modifications

DC peut apporter des modifications à la DDPN pour y intégrer des renseignements, des instructions, des changements ou des questions et réponses. Si la présente DDPN est publiée sur le site Web Achatsetventes.gc.ca du gouvernement du Canada (« Achatsetventes »), DC peut y afficher des modifications, les faire parvenir à tous les soumissionnaires qui ont reçu une invitation ou ne les fournir qu'aux soumissionnaires qui ont déclaré leur intention de soumettre une proposition.

Il incombe au soumissionnaire de vérifier régulièrement si DC a apporté des modifications à la DDPN au www.achatsetventes.gc.ca, ce qu'elle peut faire à sa discrétion avant la date limite. Les modifications peuvent contenir des renseignements importants, dont des changements majeurs apportés à la présente DDPN. Le soumissionnaire est responsable de lire toutes les modifications et de confirmer qu'il en a tenu compte dans sa proposition (voir l'annexe 3).

H.6 Modification et retrait

DC accepte qu'une proposition déjà présentée soit modifiée ou retirée, à condition de recevoir les modifications ou l'avis de retrait par courriel avant la date limite. Les modifications et les renseignements reçus après la date limite ne seront pas acceptés, sauf sur invitation et demande de l'autorité contractante.

H.7 Période de validité

Les propositions doivent demeurer valides pendant une période d'au moins cent vingt (120) jours après la date limite.

H.8 Coûts liés à la préparation de la proposition

Le soumissionnaire doit assumer l'entière responsabilité des coûts, y compris les frais de déplacement, liés à la préparation de sa proposition, à sa participation à la DDPN, aux éventuelles présentations ou démonstrations connexes et à la négociation du contrat qui pourrait s'ensuivre; DC ne lui remboursera aucun de ces coûts, sauf indication contraire. Le soumissionnaire assume en outre tous les risques liés à ces coûts. En participant à la présente DDPN, le soumissionnaire convient de décharger DC de toute responsabilité relative à ces risques.

H.9 Langue

Le soumissionnaire peut déposer sa proposition en français ou en anglais. Le présent processus de DDPN se déroulera uniquement en anglais et le contrat qui en découlera sera rédigé en anglais.

H.10 Négociations

DC se réserve le droit de négocier la portée et les modalités du contrat avec le ou les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs résultats, ci-après appelés le ou les « soumissionnaires privilégiés », dont elle estime que l'expertise, l'expérience, la vision et la réputation serviront au mieux les intérêts de DC. Les soumissionnaires ne doivent pas présumer que le contrat sera attribué au moins-disant.

DC entamera des discussions et des négociations avec le ou les soumissionnaires privilégiés afin de convenir des modalités définitives de l'accord. Pendant les négociations, DC pourrait demander des renseignements supplémentaires au soumissionnaire pour vérifier, éclaircir ou compléter les renseignements fournis dans la proposition ou pour confirmer les conclusions tirées lors de l'évaluation. Elle pourrait aussi demander au soumissionnaire d'offrir un meilleur prix.

Négociations parallèles – Le ou les soumissionnaires privilégiés, établis au terme de l'évaluation, seront invités à entamer des négociations avec DC en vue d'un contrat. C'est pendant la période de négociations parallèles prévue que DC entend mener lesdites négociations.

À tout moment pendant la période de négociations parallèles, DC peut choisir de mettre fin unilatéralement à une ou à plusieurs négociations. La sélection finale d'un ou de plusieurs soumissionnaires privilégiés sera déterminée une fois que DC aura reçu les meilleures offres définitives. La sélection finale sera fondée sur le meilleur rapport qualité-prix pour DC. Il n'existera aucune relation juridiquement contraignante entre DC et un soumissionnaire avant la conclusion d'un accord écrit.

H.11 Attribution du contrat

Si la présente DDPN aboutit à la négociation et à l'attribution d'un contrat, ce contrat :

- i. devra être négocié durant la période de négociation du contrat;
- ii. pourra comprendre, entre autres, les conditions générales du contrat énoncées à l'annexe 5;
- iii. prendra effet dès sa signature par les représentants dûment autorisés de DC et du soumissionnaire retenu.

H.12 Compte rendu

DC, à son entière discrétion, ne fournira un compte rendu qu'aux soumissionnaires qui ont obtenu au moins la note de passage ou la note de présélection, s'ils en font la demande. Toutes les demandes doivent être envoyées par écrit à l'autorité contractante de DC dans les trente (30) jours suivant l'avis d'attribution. La séance de compte rendu a pour but d'aider le soumissionnaire à améliorer sa proposition pour les demandes ultérieures. La fourniture éventuelle d'un compte rendu ne vise aucunement à offrir l'occasion de contester le processus d'approvisionnement.

H.13 Faits importants

On entend par « fait important » toute circonstance ou relation qui pourrait entraîner un avantage injuste, par exemple le fait : d'avoir une association quelconque ou un lien de parenté avec un employé de DC ou un membre de son conseil d'administration; d'avoir accès à des renseignements non accessibles aux autres soumissionnaires; de communiquer au sujet du processus de DDPN avec toute personne non autorisée; d'agir de manière à nuire à la capacité d'un autre soumissionnaire de présenter une proposition pour les biens ou services concernés; d'offrir un cadeau ou un avantage à un employé de DC ou à un membre de son conseil d'administration; ou de se conduire d'une manière qui nuit à l'intégrité du processus de DDPN ou qui peut en donner l'impression (tous des « faits importants »).

DC se réserve le droit de tenir compte de tout fait important (tel que défini ci-dessus) déclaré dans une proposition ou autrement et de rejeter une proposition si elle juge qu'un fait important donne lieu à un conflit d'intérêts qui entraînerait un avantage injuste ou qui nuirait à l'intégrité du processus de DDPN.

H.14 Interdiction de promouvoir son intérêt

Le soumissionnaire doit se garder de formuler des commentaires en public, de répondre à des questions dans une tribune publique ou encore de mener des activités visant à promouvoir ou à annoncer publiquement son intérêt à l'égard du présent projet.

H.15 Confidentialité

DC reconnaît la nature confidentielle de l'information pouvant être fournie en réponse à la présente DDPN. Le soumissionnaire doit indiquer clairement les parties de sa proposition qui contiennent de l'information confidentielle. DC n'utilisera ni ne divulguera cette information confidentielle, sauf aux fins de l'évaluation des propositions dans le cadre de la présente DDPN ou si une loi l'exige, notamment (mais sans s'y limiter) la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le soumissionnaire doit garder confidentiels tous les renseignements reçus de DC et tous les renseignements rassemblés pour DC dans le cadre du présent exercice. Il ne doit pas utiliser

l'information confidentielle de DC à d'autres fins que la rédaction et la présentation de sa proposition en réponse à la présente DDPN.

Sauf si une loi l'exige, DC s'engage à ne pas dévoiler l'identité des soumissionnaires ni révéler d'aucune manière que ce soit les modalités financières ou les renseignements de fond inclus dans les propositions. Au terme du processus, seul le nom du soumissionnaire retenu (l'« entrepreneur ») sera révélé une fois qu'un accord aura été conclu entre les parties contractantes.

H.16 Publicité

Le soumissionnaire ne doit pas faire référence, ni expressément ni implicitement, à DC ou à la présente DDPN dans ses documents publics ou publicitaires, sauf sur autorisation écrite préalable de l'autorité contractante.

H.17 Aucune collusion

En soumettant une proposition, le soumissionnaire certifie que sa proposition a été préparée hors de toute collusion ou fraude et en concurrence équitable avec les propositions des autres soumissionnaires.

H.18 Législation

Le présent processus de DDPN et tout accord subséquent seront régis conformément aux lois en vigueur dans la province de la Colombie-Britannique, et tout différend en découlant, le cas échéant, sera soumis à la compétence des tribunaux de cette province ainsi qu'aux lois fédérales applicables.

H.19 Indemnités

Le soumissionnaire est responsable de toute réclamation, toute perte ou tout dommage qui pourraient découler d'erreurs, d'omissions ou de négligence de sa part ou de celle de ses employés ou mandataires associés au présent processus de DDPN et sera tenu d'indemniser DC de tous les frais encourus en tel cas.

H.20 Droits de Destination Canada

Par ailleurs, DC se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion :

H.20.1 d'accepter toute proposition en entier ou en partie, sauf les propositions qui ne satisfont pas aux critères impératifs, sans négociation préalable et qu'elle soit ou non la moins-disante;

H.20.2 de rejeter, en totalité ou en partie, toute proposition :

- i. incomplète, obscure, irrégulière ou irréaliste;
- ii. ne répondant pas à l'objectif de la présente DDPN;
- iii. à laquelle il manque tout renseignement obligatoire;
- iv. non conforme à l'une ou l'autre des exigences de la présente demande;

H.20.3 de n'accepter aucune dérogation aux conditions énoncées;

H.20.4 de mettre un terme au processus ou de publier à nouveau la présente DDPN à tout moment;

H.20.5 de communiquer avec les soumissionnaires pour obtenir des précisions ou vérifier une partie ou l'ensemble des renseignements à n'importe quel moment au cours du présent processus de DDPN;

H.20.6 de communiquer avec les personnes données comme références;

H.20.7 d'entamer des négociations avec tout soumissionnaire ayant présenté une proposition admissible, dans le but de parvenir à un accord à la satisfaction de DC;

- H.20.8 d'intégrer au contrat découlant du présent processus l'ensemble ou une partie de l'énoncé de travail, de la DDPN ou de la proposition retenue;
- H.20.9 d'attribuer un contrat pour tout ou partie des biens et services concernés, y compris de sélectionner plus d'un soumissionnaire et de conclure un contrat avec plus d'un d'entre eux pour répondre aux exigences de la présente DDPN;
- H.20.10 de ne conclure d'accord avec aucun des soumissionnaires ayant répondu à la présente DDPN.

SECTION I : LISTE DES ANNEXES

ANNEXE	TITRE DU DOCUMENT
1	Renseignements sur le soumissionnaire et formulaire d'attestation
2	Formulaire de déclaration des faits importants
3	Modifications
4	Déclaration des sous-traitants
5	Conditions générales du contrat
6	Organismes partenaires de DC

ANNEXE 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE ET FORMULAIRE D'ATTESTATION

1) RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

- a) Renseignements sur l'entreprise – Aux seules fins d'identification et d'information, veuillez fournir les renseignements suivants à propos de votre entreprise :

Dénomination sociale et adresse complètes :	
Activité principale et nombre d'années en affaires :	
Nombre d'employés directs :	
Nature de l'entreprise (entreprise individuelle, société par actions, société en nom collectif ou société en participation) :	
Personne-ressource principale pour la DDPN (nom, poste, numéro de téléphone et adresse courriel) :	

- b) Références – Veuillez nommer trois clients ayant des exigences semblables à celles décrites dans la présente DDPN et avec lesquels nous pourrions communiquer. Pour chaque client donné comme référence, indiquez le nom de l'organisation, les coordonnées de la personne-ressource (nom, poste, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel) ainsi qu'une brève description des services fournis. Le soumissionnaire consent à ce que DC communique avec l'un ou l'autre de ces clients. Nous vous demandons de ne pas utiliser DC comme référence dans votre proposition.

Référence n° 1 :

Organisation cliente :	
Personne-ressource :	
Adresse municipale :	
N° de téléphone :	
Adresse courriel :	
Description des services :	

Référence n° 2 :

Organisation cliente :	
Personne-ressource :	
Adresse municipale :	
N° de téléphone :	

Adresse courriel :	
Description des services :	

Référence n° 3 :

Organisation cliente :	
Personne-ressource :	
Adresse municipale :	
N° de téléphone :	
Adresse courriel :	
Description des services :	

2) ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire certifie que les renseignements fournis dans sa proposition sont exacts et déclare être un signataire dûment autorisé ayant la capacité de lier son entreprise aux dispositions contenues dans la présente. En apposant sa signature ci-après, le soumissionnaire reconnaît expressément avoir lu, compris et accepté les modalités de la présente DDPN.

Signé ce _____ jour de _____ 2017

Signature autorisée :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Titre ou poste :

Nom de l'entreprise :

Ville :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Adresse courriel :

ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES FAITS IMPORTANTS

FAITS IMPORTANTS

Si le soumissionnaire a des faits importants à déclarer (tels que définis à l'article H.13), DC exige qu'il les consigne et les soumette avec sa proposition, en pièce jointe.

Cochez UNE case :

- Non, nous n'avons aucun fait important à déclarer.

- Oui, nous avons au moins un fait important à déclarer; voir la déclaration ci-jointe.

ANNEXE 3 – MODIFICATIONS

Le cas échéant, veuillez confirmer avoir lu les documents relatifs aux modifications apportées à la présente DDPN et tenu compte de ces modifications dans votre proposition. Veuillez énumérer les modifications incluses dans votre proposition, s'il y a lieu.

N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		
N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		
N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		
N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		

ANNEXE 4 – DÉCLARATION DES SOUS-TRAITANTS

S'il y a lieu, le soumissionnaire doit recenser les sous-traitants qui l'aideront à fournir les services décrits dans la présente DDPN, en remplissant la « Déclaration des sous-traitants » et en la soumettant à l'approbation de DC. L'approbation des sous-traitants est à l'entière discrétion de DC.

Il revient au soumissionnaire de superviser et de coordonner tout projet ou service assigné aux sous-traitants pour assurer l'homogénéité des services offerts à DC.

Veuillez indiquer vos mesures de contrôle de la qualité et vos processus de règlement des différends liés au contrat applicables en cas de recours à des sous-traitants.

L'entreprise nommée à l'annexe 1, « Renseignements sur le soumissionnaire et formulaire d'attestation », fournira l'intégralité des biens ou services énoncés dans la présente proposition.

Nous ferons appel à des sous-traitants pour fournir les biens ou services énoncés dans la présente proposition.

Voici les entreprises qui seront engagées en sous-traitance pour contribuer à la prestation des services proposés :

Nom :

Personne-ressource :

Poste :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Adresse courriel :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Description des services fournis par cette entreprise :

% des services fournis par le sous-traitant : _____%

ANNEXE 5 – CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

Les conditions générales suivantes pourraient être inscrites dans tout contrat conclu avec DC par suite de la présente DDPN. La formulation précise de chacune de ces clauses fera l'objet de négociations entre les parties.

1. Le contrat est non exclusif;
2. Le contrat restera en vigueur selon la durée précisée dans la DDPN;
3. L'entrepreneur doit désigner le personnel clé chargé du dossier de DC et ne peut le remplacer sans l'approbation de celle-ci;
4. L'entrepreneur doit s'engager à affecter au compte de DC un certain nombre d'équivalents temps plein par mois ou par année, s'il y a lieu;
5. Des niveaux de service doivent être attribués aux tâches normales (p. ex. calendrier fixé pour les différentes étapes allant de la planification au lancement d'une campagne);
6. Toute la propriété intellectuelle créée par l'entrepreneur appartiendra à DC. L'entrepreneur doit certifier que ladite propriété intellectuelle est dégrevée et conforme à toutes les lois applicables;
7. L'entrepreneur doit prendre les mesures requises pour que toutes les campagnes et autres activités menées au nom de DC dans le marché de l'entrepreneur demeurent conformes aux lois applicables;
8. L'entrepreneur et ses sous-traitants doivent indemniser DC en cas de violation de contrat, et particulièrement en cas de réclamations relatives à la violation de la vie privée, de réclamations de tiers en matière de propriété intellectuelle ou en cas de non-respect de la loi, entre autres;
9. L'entrepreneur doit avoir et maintenir en vigueur une assurance adéquate;
10. DC versera les sommes dues après la réalisation des travaux;
11. L'entrepreneur doit réclamer à DC les dépenses engagées, y compris celles pour les placements média, sans aucune majoration;
12. Le contrat doit comprendre des clauses de confidentialité;
13. DC se réserve le droit de mettre fin au contrat à sa convenance, sur préavis écrit de 30 jours, moyennant le paiement de tous les travaux réalisés ou faisant l'objet d'un engagement à la date de résiliation. Si DC met fin au contrat ou annule un ordre de travail particulier pour cause de violation de contrat, elle n'a aucune obligation de rémunérer le travail réalisé;
14. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation de DC avant de donner tout ou partie des travaux en sous-traitance ou de céder le contrat;
15. Le contrat est régi par les lois de la Colombie-Britannique;
16. En cas de différend, une intervention de la haute direction sera sollicitée, suivie d'un arbitrage exécutoire à Vancouver, en Colombie-Britannique, conformément aux règles du British Columbia International Commercial Arbitration Centre.

ANNEXE 6 : ORGANISMES PARTENAIRES DE DC

Voici la liste des organismes partenaires de DC. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et que d'autres partenaires de DC pourraient vouloir utiliser le système en réseau.

- Association touristique autochtone du Canada
- Aboriginal Tourism BC
- Alliance de l'industrie touristique du Québec
- Banff & Lake Louise Tourism
- Destination British Columbia
- Destination Halifax
- Newfoundland & Labrador Tourism
- Northwest Territories Tourism
- Nunavut Tourism
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique
- Tourisme Ottawa
- Parcs Canada
- Office du tourisme de Québec
- Rocky Mountaineer
- Tourism Calgary
- Edmonton Tourism
- Tourisme Nouveau-Brunswick
- Tourism Nova Scotia
- Tourisme Î.-P.-É.
- Tourism Regina
- Tourism Saskatchewan
- Tourism Saskatoon
- Tourisme Toronto
- Tourism Vancouver
- Tourism Victoria
- Tourism Whistler
- Tourism Winnipeg
- Tourisme Montréal
- Travel Alberta
- Travel Manitoba
- Tourisme Yukon
- Via Rail